

Note d'orientation N°2

Les premiers pas – réaliser une évaluation préalable des besoins

Résumé

- Une évaluation des besoins peut permettre de définir si un projet est viable et s'il recevra un soutien local suffisant.
- Pour assurer la crédibilité d'une intervention, les évaluations de besoins doivent prendre les priorités locales comme point de départ ; ce sont elles qui doivent motiver toute action.
- Les personnes qui réalisent les évaluations de besoins doivent s'informer avant leur arrivée de la situation des droits de l'homme dans le pays et dans les prisons, et obtenir des informations de base sur le système de justice pénale.
- Dans le pays lui-même, il faut rassembler des informations concernant la structure légale, la population carcérale, la structure de l'emploi dans le service public, le budget, le niveau de soutien des politiciens et de la société civile, et les risques potentiels.
- Il faut visiter des prisons ; au cours de ces visites, il faut évaluer les rapports entre le personnel et l'encadrement de la prison d'une part, et entre le personnel et les détenus d'autre part, les capacités du personnel, l'ouverture de l'administration de la prison aux influences extérieures et le potentiel des bâtiments.
- Il convient d'examiner les manières d'assurer la viabilité avant de s'engager.

« Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. »

– Article Dix, Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques

Notes d'orientation sur la réforme pénitentiaire

Cette note est la seconde d'une série destinée à fournir des conseils pratiques aux personnes qui développent et appliquent des projets de réforme pénitentiaire. Toutes les notes :

- s'inscrivent dans la structure des droits de l'homme internationaux.
- sont applicables dans différents environnements culturels et politiques
- proposent des solutions viables dans différentes situations socioéconomiques et n'exigent pas d'augmentation notable des ressources
- tiennent compte des réalités de la gestion pénitentiaire

La préparation de ces notes sur la manière de réaliser les projets de réforme pénitentiaire reçoit le soutien du Foreign and Commonwealth Office du Royaume-Uni.

KING'S
College
LONDON

**Centre International
d'Etudes Pénitentiaires**

Le processus d'évaluation des besoins

De nombreux projets de réforme pénitentiaire débutent par une visite permettant d'évaluer la viabilité d'une intervention et de présenter des recommandations au gouvernement d'accueil et au financeur. Ces visites sont utiles pour :

- établir si le climat politique est propice à un programme de réforme des prisons, quel qu'il soit
- établir le niveau de soutien réel de la réforme
- évaluer le potentiel d'obtention du soutien et de sa conservation à long terme
- identifier les personnes qui pourraient jouer un rôle clé dans les projets de réforme ou dans les activités dont le but est d'instaurer un climat favorable à la réforme
- établir le degré de compatibilité des priorités du pays d'accueil et du financeur et dans quelle mesure on peut créer un projet réaliste
- préparer des propositions d'activités de réforme pénitentiaire

Crédibilité

Les agences donatrices commandent parfois des évaluations des besoins qui, une fois rédigées, sont agréables à lire mais ne débouchent sur aucune autre action. Certaines évaluations des besoins débouchent sur des propositions d'activités qui semblent assez marginales au pays d'accueil du projet par rapport à leurs problèmes et crises actuels. Lorsqu'une évaluation des besoins est suivie, par exemple, d'une proposition d'organisation d'un séminaire de formation d'une semaine et d'une visite d'étude dans un pays occidental pour les hauts fonctionnaires, ou d'une informatisation des dossiers de la prison, l'administration pénitentiaire locale risque de penser que les vrais problèmes auxquels elle est confrontée au quotidien, comme l'alimentation défectueuse en eau, le manque de médicaments, la corruption ou une culture de violence, ne sont pas traités.

« Le ministre chargé de l'administration pénitentiaire dans l'état de São Paulo invite les directeurs de plus de 80 prisons à une réunion à son secrétariat au centre de la ville de São Paulo. L'état de São Paulo a une superficie comparable à celle de l'Espagne et un grand nombre de ces directeurs ont dû effectuer un trajet de plus de 8 heures pour se rendre à la réunion. Le mois dernier a été particulièrement mouvementé, depuis la « méga-rébellion » du 18 février à laquelle ont participé 27 000 détenus dans 25 prisons de 22 villes de cet état. Dix-neuf personnes ont trouvé la mort et 7 000 ont été prises en otage, dont 2 250 civils qui se trouvaient à l'intérieur des prisons lors de visites familiales. C'est le Premier Commando de la Capitale [PCC] que l'on tient responsable de ces violences, mais la facilité avec laquelle les détenus avaient organisé et coordonné ces émeutes démontre la corruption évidente du personnel pénitentiaire qui a autorisé les détenus à avoir accès à des portables. Les directeurs de prisons, déjà confrontés aux défis quotidiens de la gestion de leurs établissements surpeuplés et manquant de ressources, considèrent qu'ils sont désormais en guerre avec les gangs organisés qui se sont implantés dans le système pénitentiaire. »

People's Palace Productions, *Staging Human Rights* 2002¹

On peut gagner en crédibilité en arrivant bien informé sur le pays et son système pénitentiaire, et en manifestant la volonté d'écouter l'analyse faite par le personnel pénitentiaire de ses propres problèmes, et d'écouter les solutions qu'il suggère.

« Il est rare que les projets d'assistance financés, conçus, gérés et évalués par des étrangers bénéficient d'un véritable engagement ou d'une prise en charge de la part des personnes des pays destinataires. »

Thomas Carothers, *Aiding Democracy Abroad* 1999²

Informations à rassembler avant la visite

Des informations nombreuses et diverses concernant les systèmes pénitentiaires du monde entier sont facilement disponibles dans le domaine public ; on peut également rassembler des informations générales sur le pays à visiter, avant la visite d'évaluation.

La situation des droits de l'homme dans les prisons

Les rapports annuels des droits de l'homme du Département d'Etat américain (www.state.gov) et d'Amnesty International (www.amnesty.org) couvrent tous les pays et contiennent des informations sur les établissements pénitentiaires, lorsqu'elles sont disponibles, et, sur un plan plus général, sur le respect des droits de l'homme. La Fédération Internationale Helsinki (www.ihf-hr.org) et Human Rights Watch (www.hrw.org) préparent de temps à autre des rapports sur les conditions dans les prisons de pays spécifiques. Les rapports de Human Rights Watch adhèrent de très près aux instruments internationaux des droits de l'homme. Le Foreign and Commonwealth Office britannique publie un rapport annuel sur les droits de l'homme (www.fco.gov.uk).

Pour les 46 pays membres du Conseil de l'Europe, les rapports du Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (www.cpt.coe.int) fournissent des informations très détaillées. Ils couvrent la structure fondamentale du système des pays visités, les problèmes généraux ainsi que de très nombreux détails sur les prisons spécifiques visitées par la délégation, et donnent des informations de fond utiles quant au traitement des suspects par la police.

Le projet « Santé en prison » de l'Organisation mondiale pour la santé (Europe), qui compte 28 états membres, détient des informations sur les services de santé délivrés dans les prisons de certains pays (www.hipp-europe.org).

Informations de base sur le système pénitentiaire et le recours à l'incarcération

Le Centre International d'Etudes Pénitentiaires (www.prisonstudies.org) fournit des informations sur les systèmes pénitentiaires du monde entier dans son *World Prison Brief*, telles que la population carcérale, des détails sur le système pénitentiaire et des données comparatives sur le recours à l'incarcération. Ce document contient également des tableaux indiquant les populations carcérales les plus importantes et les plus faibles, les taux de populations incarcérées, les taux d'occupation et les pourcentages de personnes en détention préventive, les femmes en prison et les détenus de nationalité étrangère.

De nombreux ministères nationaux et administrations pénitentiaires ont leur propre site web qui décrit en détail leur système pénitentiaire. On peut trouver la plupart d'entre eux via *World Prison Brief*. Prisoners Abroad (www.prisonersabroad.org.uk) est une association caritative britannique qui fournit des informations, conseils et soutiens aux citoyens britanniques détenus à l'étranger, ainsi qu'à leur famille et amis, et aux prisonniers libérés qui essaient de se réinsérer au Royaume-Uni.

Informations sur les niveaux de corruption

Il n'est pas facile de trouver des informations spécifiques sur la corruption dans les systèmes pénitentiaires, mais Transparency International (www.transparency.org) donne une idée générale des risques de corruption dans un pays particulier, et l'on peut déduire le niveau de corruption du système pénitentiaire en se basant sur le niveau global de corruption enregistré pour ce pays. Le Rapport mondial sur la corruption et l'Indice de perceptions de la corruption sont des sources utiles d'informations sur la corruption.

Problèmes actuels

Les articles parus dans la presse sur les récents problèmes liés aux prisons couverts dans les médias donnent une bonne idée de la situation actuelle. Certains pays ont des journaux en langue anglaise comme le Japan Times ou le Moscow Times. Le site web de la BBC (www.bbc.co.uk/news) est une bonne source d'informations sur la situation actuelle.

Autres interventions par des acteurs internationaux

Les autorités responsables qui accueillent l'évaluation des besoins peuvent ne pas considérer qu'il est dans leur intérêt de donner des informations complètes sur les autres agences internationales et donatrices et sur leurs projets de réforme pénitentiaire. Un autre cas de figure est que les autorités peuvent ne pas connaître la situation en détail. Afin d'éviter les conflits ou les duplications, il faut rechercher ces informations. Les organisations qui ont le plus de chances d'être concernées sont :

- **Les Nations Unies** : Y compris l'Office du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF (United Nations Children's Fund) et l'Institut latino-américain affilié aux Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (ILANUD)
- **Organes européens** : Le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Union européenne
- **autres organismes internationaux** : Le Comité international de la Croix Rouge, l'institut Raoul Wallenberg (Suède)
- **organismes américains** : L'Organisation des Etats Américains (OEA), la Commission Interaméricaine des Droits de l'homme
- **Organismes africains** : la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
- **Départements gouvernementaux d'aide internationale** : De nombreux gouvernements ont un département qui se consacre à l'aide internationale. Ces départements ont généralement un site Internet qui donne des informations sur les projets pris en charge, par exemple, www.usaid.gov, www.dfid.gov.uk, www.ausaid.gov.au, www.acdi-cida.gc.ca, www.sida.se, www.danida.dk.

L'évaluation des besoins dans le pays

Recueil d'informations sur la structure juridique

Le nombre de personnes en prison, leur statut et le fonctionnement des prisons sont des aspects étroitement liés à la structure juridique. Il convient d'obtenir des informations sur le type de système juridique, sur le niveau de détail des lois et sur la discrétion laissée aux différentes autorités.

La loi de procédure criminelle

La loi de procédure criminelle est importante pour les prisons car elle définit :

- qui prend la décision de placer une personne en détention préventive
- la durée de la détention préventive
- si les autorités pénitentiaires ont le pouvoir de demander au tribunal de libérer les prévenus
- dans quelles conditions les prévenus doivent être détenus

La loi de procédure criminelle peut avoir une incidence importante sur les chiffres de la population carcérale et sur la manière de traiter les prévenus.

Les autorités pénitentiaires peuvent ne pas avoir le pouvoir nécessaire pour appliquer des réformes qui semblent évidentes, comme le fait d'autoriser les prévenus à sortir de leurs cellules surpeuplées dans les larges couloirs de la prison pour participer aux activités communes ou le fait de les autoriser à communiquer avec leur famille, si le parquet a le droit de définir quelles sont les personnes avec qui les détenus peuvent communiquer.

Informations sur les condamnations

Très peu de propositions raisonnables peuvent être faites à propos de la réforme d'un système pénitentiaire si l'on ne connaît pas les caractéristiques et la répartition de la population carcérale. Dans les prisons qui détiennent un nombre important de délinquants qui ont commis des délits peu graves et de défaillants d'amendes qui ne présentent pas de risques de sécurité, la solution en matière de réforme sera différente de celle qui serait nécessaire dans les prisons qui détiennent de nombreux membres de gangs criminels organisés et des personnes condamnées pour délits violents graves.

Il faut recueillir des informations de base sur la structure des peines afin d'établir si les tribunaux disposent de plusieurs possibilités de condamnation, ou si la plupart des condamnés doivent purger une peine de prison ou payer une amende, et le nombre de personnes condamnées à une amende qui ne la paient pas et sont alors envoyées en prison pour non paiement. Les informations nécessaires indiqueront :

- la proportion des prévenus
- la proportion de la population carcérale qui a été condamnée pour un délit grave et/ou violent
- le nombre de personnes détenues pour n'avoir pas payé une amende
- la durée des peines d'emprisonnement

Sur la base de ces informations, on peut se former une impression sur le niveau de sécurité nécessaire et sur le nombre voulu et le type approprié de membres du personnel.

La loi et les règlements des prisons

Dans de nombreux cas, la loi et les règlements des prisons sont très dépassés ; ils remontent parfois à l'époque coloniale et sont à peine respectés en pratique. De nombreux membres du personnel pénitentiaire n'ont jamais vu ou lu la loi ou les règlements. Dans d'autres pays, le système est entièrement régi par la loi et les membres du personnel doivent utiliser les lois pour guider leurs prises de décisions quotidiennes. Dans ces circonstances, de simples réformes impliquent parfois la modification de lois ou bien, à titre minimum, nécessitent la publication d'un décret. Aucun projet ne peut être développé ou conçu tant que l'on n'a pas compris la place qu'occupe la loi dans les procédures actuelles de travail employées par l'administration pénitentiaire.

Recueil d'informations sur la structure administrative et financière

Le recrutement et l'emploi dans la fonction publique

Le niveau et la qualité du personnel pénitentiaire et ses conditions d'emploi sont influencés par la structure des services publics. Il est essentiel de posséder des informations sur les règles qui régissent les services publics, sur les normes exigées et sur les pratiques de recrutement et de promotion afin de comprendre les possibilités de réforme et les obstacles. Il est important d'évaluer dans quelle mesure l'éthique du service public est bien ancrée. Dans de nombreux pays à revenus faibles et moyens, les services pénitentiaires ont une tradition de service public qui peut former la base de développements positifs.

Dans de nombreux pays, les systèmes pénitentiaires ne font pas partie de la fonction publique mais sont gérés par l'armée ou la police (voir la Note 7).

Informations budgétaires et financières

Les systèmes pénitentiaires de pratiquement toutes les parties du monde sont confrontés à des problèmes de ressources. Les budgets sont inadéquats ou, en pratique, ne sont pas pourvus par le gouvernement. Souvent, les budgets des prisons sont intégrés à un budget ministériel bien plus vaste. Il est important, mais souvent très difficile, d'établir le coût du système pénitentiaire, de déterminer l'existence ou non de fonds pour réaliser des réformes et d'identifier ceux qui prennent les décisions en matière de dépenses.

Recueil d'informations de fond sur le contexte politique et sur la société civile

Lorsque l'on reçoit une demande d'aide en matière de réforme pénitentiaire, il faut déterminer d'où vient l'impulsion de cette demande. Est-elle motivée par le souhait d'éviter les critiques de la communauté internationale, ou par le désir d'être acceptée par un organe international tel que le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne ? Y a-t-il un nouveau gouvernement ou un nouveau Ministre responsable du système pénitentiaire ? Le gouvernement réagit-il face à des pressions du parlement, de la société civile ou des médias ? Un scandale a-t-il éclaté, comme une évasion spectaculaire, une émeute ou la déclaration d'une maladie infectieuse ?

Cette demande est-elle vraiment sérieuse, et d'où viendra le soutien d'un programme de réforme des prisons ? Est-il probable qu'un parti politique ou un groupe parlementaire soit favorable à une réforme pénitentiaire ?

« Enfin, lorsque l'on est confronté à une situation décevante en matière de soins de santé et d'éducation, surtout pour les pauvres, on peut être tenté de recommander une solution technique qui s'attaque à l'origine approximative du problème. Pourquoi ne pas distribuer des vitamines A, vermifuger les enfants à l'école et mieux former les enseignants ? Pourquoi ne pas mettre au point un « programme minimal » d'interventions de santé pour tous ? Bien que chaque intervention ait ses mérites, le simple fait de recommander de telles interventions ne va pas permettre de s'attaquer aux problèmes institutionnels fondamentaux qui ont empêché leur adoption en premier lieu. L'absence de connaissances sur la solution technique adaptée n'est sans doute pas l'obstacle le plus significatif. Pour avancer, il faut prendre un ensemble de dispositions institutionnelles qui donneront aux décideurs, aux prestataires et aux citoyens les incitations nécessaires pour adopter la solution et l'adapter aux conditions locales.

Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2004*³

Dans de nombreux pays, les groupes de la société civile sont les principaux partisans du changement, ainsi qu'une source importante d'informations sur le système pénitentiaire et son fonctionnement.

Les groupes religieux ont souvent accès aux prisons et aux détenus, sur un plan individuel et à long terme ; ils peuvent être une bonne source d'informations sur la réalité des prisons pour ceux qui y vivent et ceux qui y travaillent. Ces groupes peuvent modérer l'image exagérément positive du fonctionnement du système pénitentiaire que les autorités pénitentiaires souhaitent naturellement donner aux visiteurs étrangers. Le dialogue avec la famille des détenus peut être très informatif.

« Dans les systèmes autoritaires et semi autoritaires, le soutien des droits de l'homme et de la démocratie est possible uniquement lorsqu'il existe des voies ou « niches » d'entrée.

OCDE, *Evaluation of programmes promoting participatory development and good governance 1997*⁴

En outre, il est important d'établir s'il existe des forces puissantes opposées à la réforme, d'identifier celles qui existent et d'évaluer pourquoi elles y sont opposées et ce qui pourrait contribuer à faire changer leur attitude. Il faut évaluer les médias pour déterminer dans quelle mesure ils seront hostiles ou ouverts.

« Les équipes d'évaluation à court terme peuvent, par exemple, identifier les grandes institutions d'état qui présentent les problèmes les plus flagrants et où les améliorations sont les plus urgentes. Mais dans de nombreux cas, ces équipes ne parviennent pas à savoir dans quelle mesure les personnes responsables dans ces institutions sont favorables à un projet d'assistance, à connaître l'identité de celles qui risquent de s'opposer aux réformes et la manière dont elles le feront, et ce qu'il est advenu des efforts de réforme antérieurs.

Thomas Carothers, *Aiding Democracy Abroad 1999*⁵

Evaluation du système pénitentiaire

Il est important d'avoir des éléments d'information sur l'histoire du système pénitentiaire et sur ses racines. Est-il hérité de l'époque coloniale, auquel cas il sera basé sur le système d'un pouvoir colonial comme la Grande-Bretagne, le Portugal, la France ou l'Espagne ? Est-il issu d'une tradition militaire qui considérait les prisons comme se trouvant sous le contrôle d'une dictature militaire ? Ou bien les prisons étaient-elles traditionnellement liées à la police et au parquet ? Dans quelle mesure les prisons sont-elles ouvertes au monde extérieur ?

Il faudra visiter différentes prisons, y compris des établissements pour prévenus et pour condamnés, des prisons haute sécurité, des prisons pour femmes et des prisons pour jeunes. Ces visites ne doivent pas être simplement une forme de tourisme et se limiter aux parties de la prison où les autorités envoient les visiteurs. Il conviendra d'organiser des débats avec les membres du personnel, à tous les niveaux, et avec les détenus. Il faudra tenter d'évaluer la qualité des relations entre les membres du personnel et les détenus. Voici quelques indicateurs :

- une conversation en privé avec des détenus est-elle autorisée ?
- dans quelle mesure les détenus parlent-ils librement lorsqu'ils sont rassemblés pour un débat ?
Peuvent-ils tous parler ou bien un porte-parole a-t-il déjà été choisi pour répondre à toutes les questions ?
- les membres du personnel de la prison connaissent-ils certains détenus par leur nom, et les détenus entament-ils volontiers des discussions avec eux ?

Il faudra faire un effort pour évaluer la proportion de détenus issus de minorités ethniques, culturelles ou religieuses, ainsi que le nombre de détenus souffrant de maladies mentales ou présentant d'autres caractéristiques qui les rendent particulièrement vulnérables.

De nombreux systèmes pénitentiaires ont des politiques, plans, programmes et projets de réforme, souvent non réalisés. Il est possible que des évaluations des besoins aient déjà été réalisées, mais que les recommandations aient simplement été classées dans un dossier. Il est utile de demander quels sont les plans et programmes actuels, et pourquoi cet établissement a des difficultés pour les appliquer. Il est possible que les responsables du système pénitentiaire souhaitent mettre en œuvre des réformes spécifiques depuis des années, sans avoir pu le faire. A condition de pouvoir les identifier et de bâtir un programme de réforme sur ces bases, du moment qu'elles sont réalisables, il est probable que le projet sera bien accueilli localement.

Aucun programme d'assistance conçu et imposé de l'extérieur ne peut espérer prendre racine, apporter des changements significatifs ou rester viable après le départ du prestataire d'aide. Il est donc essentiel de tenir dûment compte de la perspective et des recommandations des bénéficiaires. Il s'agit d'un point de principe mais aussi d'une exigence pratique importante pour assurer le succès d'une aide aux droits de l'homme. Il s'agit de la raison principale pour laquelle la perspective des bénéficiaires doit se placer au cœur de toute analyse pour de tels programmes.

Conseil international pour l'étude des droits humains, *Perspectives locales: L'aide internationale au secteur judiciaire 2000*⁶

Gestion des risques

Tous les projets de réforme pénitentiaire comportent un risque d'échec. Cet échec peut provenir d'une mauvaise évaluation initiale des problèmes, d'un changement de gouvernement, d'un changement d'encadrement dans l'administration pénitentiaire et d'une nouvelle perspective sur les priorités ou le respect des droits de l'homme qui découle de ce changement. La réforme pénitentiaire peut devenir très difficile en cas d'incident spectaculaire comme une évasion en masse ou le meurtre d'un garde de prison, incident qui pourrait être attribué à un mouvement qui a donné plus de droits aux détenus. Mais un projet bien préparé doit tenir compte de la possibilité de revers et doit être suffisamment souple pour pouvoir reformuler ses plans.

Recherche de solutions peu coûteuses

Dans la plupart des cas, il est peu probable que des investissements financiers soient disponibles. Il faut rechercher des solutions peu coûteuses. Plusieurs solutions sont possibles :

- évaluer les ressources disponibles dans les bâtiments actuels comme, par exemple, des espaces que l'on pourrait utiliser pour cultiver des aliments destinés aux détenus et aux membres du personnel
- identifier les organisations de la société civile ou autres organisations gouvernementales qui pourraient être prêtes à aider les prisons
- envisager la possibilité de développer le rôle des membres du personnel pour qu'ils soient plus que de simples gardes et participent à des activités variées avec les détenus, en utilisant les compétences des détenus, dans la mesure du possible

Recherche de la viabilité

Voici les piliers de la viabilité :

- un engagement à long terme pris par le gouvernement en matière de respect des droits de l'homme
- des mécanismes dans les lois, le parlement et la société civile pour continuer de surveiller le respect des droits de l'homme et pour fournir des rapports à ce sujet

Une évaluation des besoins doit mesurer la solidité de ces piliers de la viabilité et doit également intégrer à la conception d'un projet futur des mesures pour soutenir et développer ce mécanisme à long terme.

Références

- 1 *Staging Human Rights 1: Interim Report*, People's Palace Productions, Queen Mary, Université de Londres, mai 2002
- 2 Thomas Carothers, *Aiding Democracy Abroad : The Learning Curve*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC, 1999, p.260
- 3 *World Development Report 2004: Making Services Work for Poor People*, Banque mondiale, 2004, pp.11-12
- 4 *Evaluation of programmes promoting participatory development and good governance*, Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, 1997, p.79
- 5 Thomas Carothers, *Aiding Democracy Abroad : The Learning Curve*, Carnegie Endowment for International Peace, Washington DC, 1999, p.262
- 6 *Perspectives locales : l'aide internationale au secteur judiciaire*, Conseil international pour l'étude des droits humains, 2000, p.9



**Centre International
d'Etudes Pénitentiaires**

International Centre for Prison Studies

School of Law
King's College London
26-29 Drury Lane
London WC2B 5RL
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 7848 1922
Télécopieur : +44 (0)20 7848 1901
Courriel : icps@kcl.ac.uk
www.prisonstudies.org



**Foreign &
Commonwealth Office
London**